

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE



Conseil métropolitain

30 juin 2023

—> **Les grandes délibérations**

Sommaire

- 4** Plan piscine 2 : 6 projets de construction ou d'extension de piscines sont déjà lancés
- 6** La MEL et le COJO s'engagent pour faire des Jeux olympiques une grande réussite sur le territoire
- 8** Coupe du Monde de Rugby 2023 : la MEL est prête à transporter les visiteurs
- 10** 8 millions d'euros pour reconverter les Franges industrielles d'Armentières et d'Houplines, et créer 800 logements
- 12** 13 hectares vendus aux entreprises Innov'Axe et Gosto pour créer 500 emplois d'ici 2025
- 14** Au LaM, 12 millions d'euros de travaux de réhabilitation avant d'accueillir l'exposition Kandinsky en 2025
- 16** Pont de l'Attargette, une nouvelle approche de la circulation urbaine dans la MEL
- 19** L'extension du réseau métropolitain de chaleur, une initiative résolument écologique et sociale
- 22** L'École Européenne de Lille Métropole, véritable atout d'excellence et d'attractivité internationale, fait sa rentrée en septembre dans un bâtiment neuf
- 24** Un plan pour réduire les déchets métropolitains de 50 kg par an et par habitant d'ici 2030
- 26** En juillet, déploiement opérationnel des trottinettes et vélos électriques dans la MEL

Plan piscine 2

6 projets de construction ou d'extension de piscines sont déjà lancés

■ **La Métropole Européenne de Lille a adopté son plan piscine 2 en décembre 2022. Dans ce cadre, la MEL a invité les communes à manifester leur intérêt à accueillir un équipement métropolitain, et à mutualiser leurs besoins en termes de bassins. L'objectif : renforcer le maillage territorial en construisant de nouveaux équipements ou en rénovant ceux déjà existants. À ce jour, 6 projets sont déjà initiés.**

5 nouvelles piscines et 1 agrandie

Dans le cadre du plan piscine 2, la Métropole Européenne de Lille a invité les communes à manifester leur intérêt à accueillir un équipement métropolitain, et à mutualiser avec la MEL leurs besoins en termes de bassins.

Au 1^{er} juin, 5 candidatures ont été reçues concernant 9 communes : Lille / Hellemmes, Wattrelos, Roncq, Marquette / Saint-André-lez-Lille, Bondues / Marcq-en-Barœul et Herlies :

→ **Projet Lille – FCB :** le conseil municipal de Lille réuni le 13 avril dernier a sollicité la reconnaissance de l'intérêt métropolitain de la future piscine dite de Fives-Hellemmes, située dans la Zone d'Aménagement Concertée Fives Cail Babcock.

Par sa situation, ce futur équipement prendra le relais des équipements aquatiques situés à Fives et Hellemmes. Il accueillera les scolaires, les familles et les clubs sportifs, notamment de haut niveau. Les aménagements prévus et leur dimensionnement correspondront à un classement fédéral départemental, permettant également l'accueil de compétitions. Un tel équipement contribuera de fait à l'amélioration de l'offre pour tous les publics. **Au regard de ces caractéristiques, le Conseil métropolitain reconnaît l'intérêt métropolitain de cette future piscine.**

À ce stade, le coût global de l'opération toutes dépenses confondues, y compris foncières et hors fonctionnement, est évalué à 30,9 M€. Le financement de sa construction et de son fonctionnement sera principalement porté par la MEL.

La ville de Lille ayant déjà engagé les études nécessaires à la construction de cette piscine, la MEL lui confie, à titre gratuit, un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'équipement. Ce mandat de maîtrise d'ouvrage consiste à confier à la ville de Lille, au nom et pour le compte de la MEL, l'ensemble des missions nécessaires à l'étude et à la réalisation de cette opération, des études initiales jusqu'au suivi de la garantie de parfait achèvement une fois la mise en concurrence réalisée et l'ouvrage réalisé.

Cette future piscine comportera

- **Un bassin de nage de 33m de 8 lignes d'eau avec fond et mur mobile et gradins**
- **Un bassin d'apprentissage et de loisirs de 200m²**
- **Des espaces d'eau dédiés à la toute petite enfance**
- **Des gradins d'une capacité de 200 places**
- **Des espaces extérieurs : solarium minéral et jeux d'eau**

La MEL et le COJO s'engagent pour faire des Jeux olympiques une grande réussite sur le territoire

■ En 2024, la Métropole Européenne de Lille accueillera 36 matchs de la phase préliminaire du tournoi de basketball et 16 matchs de la phase finale du tournoi de handball dans le cadre des Jeux olympiques de Paris. Dans ce contexte, la MEL et le COJO signent une convention cadre qui les engage, en coopération, à l'organisation de Jeux durables, inclusifs, accessibles et à maintenir un haut standard d'exemplarité pour faire de cet événement une réussite.

La MEL, interlocuteur privilégié de Paris 2024 sur son territoire

La MEL sera chef de file de l'organisation des Jeux olympiques sur son territoire. Elle est le principal financeur de cet événement majeur dans la métropole. Elle aura la responsabilité et la charge notamment de prévoir :

- **Un plan de transport** permettant de répondre à des flux de voyageurs particulièrement denses ;
- **La collecte des déchets**, ainsi que la sensibilisation des publics ;
- **Les services d'information et d'accueil touristique** sur le territoire métropolitain notamment par le déploiement de personnels, de bénévoles de la MEL ;
- **La mise en œuvre d'un ou plusieurs sites de célébrations ou d'activités en ville** gratuits et accessibles à tous dans le respect des cahiers des charges transmis par Paris 2024.

La MEL, principal financeur

L'investissement financier de la MEL est de 15 millions d'euros pour accueillir les Jeux olympiques. En face, l'impact économique pour le territoire est estimé à + 83,9 M€, dont 56 M€ de surplus de recettes touristiques grâce au flux exceptionnel généré par les jeux.

Deux sites mis à disposition par la MEL

Le Conseil de ce jour approuve également la signature d'une convention spécifique pour la mise à disposition, à titre gratuit, de la Decathlon Arena-Stade Pierre-Mauroy à Paris 2024.

La MEL s'engage également à mettre à disposition le « Village Olympique Lille Métropole », hébergement construit au Stadium pour répondre aux besoins de Paris 2024 pour l'accueil des athlètes et loué pour les besoins des Jeux par la MEL.

Par ailleurs, la MEL mettra à disposition des bureaux pour les équipes de Paris 2024 implantées sur le territoire. Ces espaces de travail seront situés au Stadium.

« La Métropole Européenne de Lille signe aujourd'hui une convention cadre avec le COJO. Elle vient définir le périmètre d'action de la MEL dans le cadre de l'accueil des Jeux olympiques sur notre territoire. Au-delà des matchs que nous accueillons, la MEL est à l'œuvre pour faire vivre une expérience unique et hors du commun au plus grand nombre. Nous sommes d'ores et déjà pleinement mobilisés pour faire de cet événement une grande réussite pour les sportifs, les spectateurs et évidemment tous les Métropolitains. »

Damien Castelain

Président de la Métropole Européenne de Lille



Coupe du Monde de Rugby 2023 : la MEL est prête à transporter les visiteurs

■ **Près de 250 000 visiteurs sont attendus dans la MEL à l'occasion de la Coupe du Monde 2023. Cette forte affluence, synonyme de bonne nouvelle pour l'économie locale, sera accompagnée d'un plan de transport spécifique couplé à une expérimentation de l'Open Payment sur le réseau ilévia.**

Renforcer les transports pour fluidifier les déplacements des spectateurs

Pendant cette période où la vie du territoire sera particulièrement intense, l'offre de transport métropolitaine sera renforcée, non seulement pour accéder aux matchs, mais aussi en dehors des périodes sportives.

Cette offre fera l'objet d'une communication spécifique vers les supporteurs et spectateurs via l'organisateur de la Coupe du Monde de Rugby 2023, mais aussi vers l'ensemble des usagers, habituels ou occasionnels du réseau, par l'intermédiaire du délégataire ilévia, qui s'attachera à accueillir et à guider les supporteurs dans leurs déplacements, à développer la vente multicanale, à susciter l'anticipation d'achat de titres de transports et mettra en place l'expérimentation de l'Open Payment.

Focus sur l'économie locale

Le taux de réservation des hôtels continue sa progression. Il est désormais à 57,8% pour les jours de matchs. Plusieurs millions d'euros de retombées économiques sont attendues pour le territoire avec l'accueil de la Coupe du Monde de Rugby 2023.

Pour simplifier le parcours usager, la carte bancaire devient titre de transport

L'Open Payment révolutionne les politiques de mobilité, en permettant aux voyageurs occasionnels ou réguliers de valider leur trajet avec leur carte de paiement sans contact, leur smartphone ou encore leur montre connectée.

À l'occasion de la Coupe du Monde de Rugby 2023 qui se déroulera à la rentrée prochaine, la MEL va expérimenter la solution de paiement Open Payment, pour une durée de 4 mois et ce dès le mois de juillet.

L'expérimentation Open Payment permettra de tester sur un périmètre réel et dans un temps suffisamment long l'intérêt de déployer ce type de solution pour les voyageurs du réseau ilévia.

L'objectif principal de l'Open Payment est de faciliter et fluidifier le parcours d'achat des voyageurs, en particulier les voyageurs occasionnels. La cible touristique anglaise, particulièrement attendue pour la Coupe du Monde de Rugby, est habituée à l'utilisation de ce type de support. Ainsi son parcours client sera facilité par la mise en place de l'expérimentation durant toute la compétition.

La mise en place du démonstrateur Open Payment sera effective sur une période de quatre mois à compter de la date de mise en service des valideurs Open Payment par Flowbird prévue le 17 juillet.

Des modalités spécifiques à l'Open Payment

13 portillons, exclusivement dédiés seront équipés de la solution Open Payment. Ils seront répartis au sein des stations de métro suivantes : Gare Lille Flandres, Gare Lille Europe, 4 Cantons, Cité Scientifique, Les Prés, Gambetta, Rihour, République Beaux-Arts. Ces stations seront équipées, selon le cas, d'un à trois valideurs Open Payment.

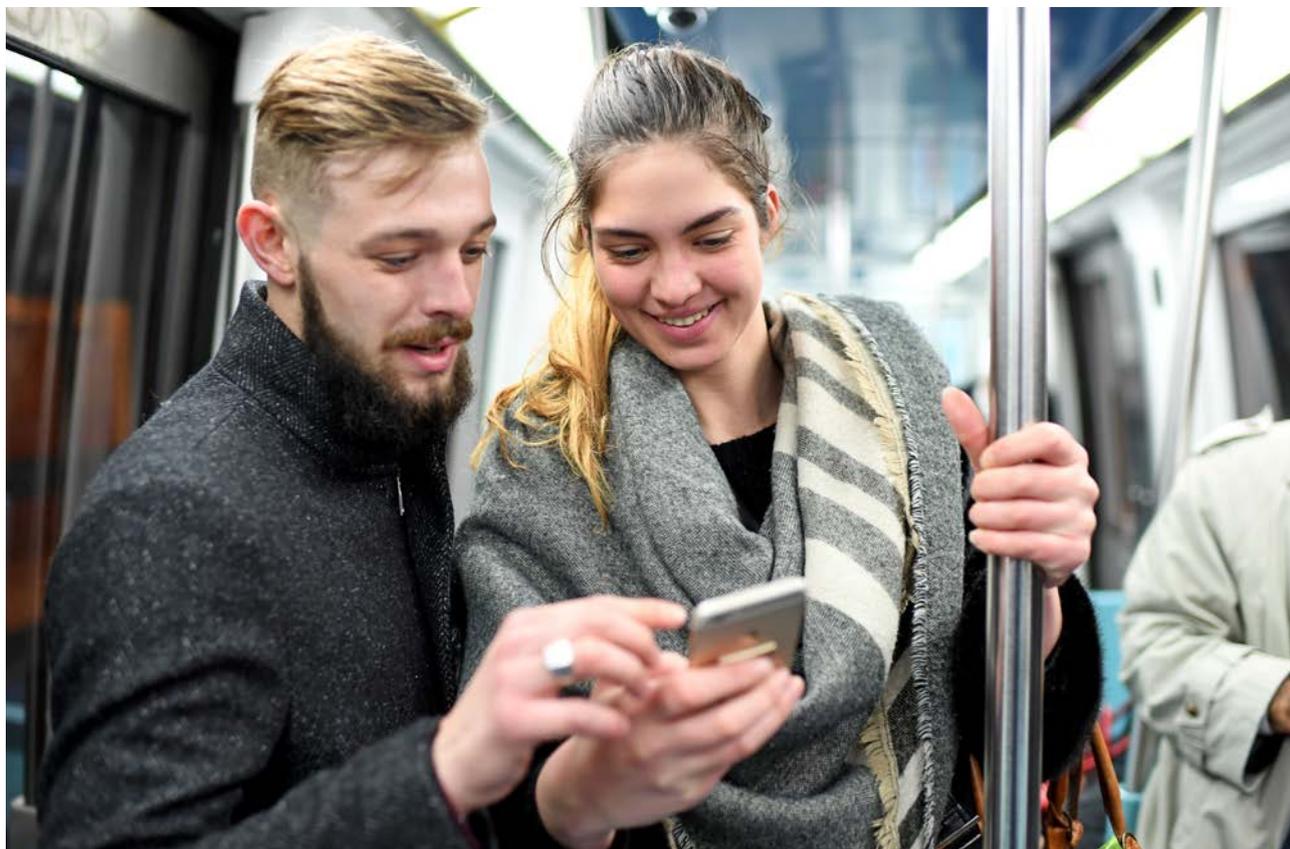
Les modalités de trajet en Open Payment, dans le cadre de cette expérimentation, seront différentes d'un ticket unitaire classique. Elles se rapprocheront de l'utilisation d'un Ticket Bus SMS. En effet, le trajet en Open Payment ne sera valable que sur le réseau métro, sans correspondance avec les autres modes, et le retour dans l'heure ne pourra être réalisé que dans les stations équipées d'Open Payment.

Une tarification spécifique de 2 €, tenant compte des frais de transaction bancaire s'élevant à 0,20 € par trajet valable une heure sera appliquée. Ce tarif est identique à la billetterie traditionnelle et au Ticket Bus SMS.

« Nous allons lancer une expérimentation grandeur nature pour un nouveau moyen de paiement sur le réseau ilévia. L'Open Payment sera déployé pour quatre mois dans plusieurs stations de métro. L'objectif est de voir si ce moyen de paiement peut intéresser les usagers, et peut être à terme le pérenniser et l'étendre sur l'ensemble du réseau. Cette expérimentation interviendra sur une période couvrant deux événements qui attireront beaucoup de touristes : la Coupe du Monde de Rugby 2023 et la Braderie de Lille. Cela permettra de simplifier le parcours des usagers sur ces périodes de fortes affluences. »

Damien Castelain

Président de la Métropole Européenne de Lille



8 millions d'euros pour reconvertir les Franges industrielles d'Armentières et d'Houplines, et créer 800 logements

■ La métamorphose des « Franges industrielles » a démarré. La friche située à Armentières et Houplines va laisser place à un nouveau quartier aéré et moderne. L'aménagement est suivi en direct, en régie, par la MEL, en lien avec les deux communes. Aujourd'hui, le Conseil métropolitain délibère sur le lancement des travaux pour un montant de 8,6 millions d'euros dont 7,9 millions de la MEL. Ce projet est prévu en 3 phases, la 1^{re} phase de l'opération est aménagée en régie par la MEL sur un périmètre de 3,7 hectares.

Répondre aux besoins de logements

Le site intercommunal de 18 hectares des Franges industrielles dans le quartier de la route d'Houplines à Armentières et le quartier de l'Octroi à Houplines fait l'objet depuis plusieurs années d'interventions (études, démolitions) en vue de sa future reconversion. Le projet d'aménagement vise à favoriser les relations entre la ville et la Lys, créer une transition urbaine entre un milieu urbain dense et traditionnel datant de 1930 et un cadre urbain très paysager du pôle d'équipement d'Armentières, et proposer une programmation mixte, avec une nouvelle offre à dominante de logements.

La première phase du projet fera naître 286 logements à Armentières : 21 maisons, 25 logements de type intermédiaire et 240 logements collectifs. Les nouveaux bâtiments seront de la même hauteur que les immeubles déjà en place en bordure du site. Ils valoriseront l'esthétique du quartier et offriront aux nouveaux habitants des logements de qualité, avec une vue imprenable vers la Lys et le complexe sportif. L'ensemble de leurs accès sera pensé pour une circulation apaisée à l'intérieur du nouveau quartier. **À terme, sur l'ensemble du projet, ce seront 800 logements qui auront été construits en 15 ans à Armentières et Houplines.**

Nombre de logements prévus

- Phase 1 : 285 logements (démarrage des travaux en 2024) ;
- Phase 2 : 375 logements à moyen terme ;
- Phase 3 : 141 logements à long terme.

Une ouverture sur la nature

La friche et les murs des usines coupaient les habitants de l'accès à la nature et aux équipements publics, le complexe sportif communal Léo-Lagrange (Armentières) et les bords de la Lys situés derrière les bâtiments démolis. Ce nouveau quartier a été pensé pour ouvrir l'accès, former un trait d'union entre la ville existante et la nature avoisinante. La première étape est bien engagée. Démolition et dépollution sont en effet achevées sur la partie ouest du site. Les travaux de voirie et d'assainissement y débiteront au 1^{er} trimestre 2024.

« Les Franges industrielles entrent dans une nouvelle étape de reconversion, avec l'engagement de près de 8 millions d'euros de la MEL pour la création d'un nouveau quartier durable. Demain, cette ancienne friche verra naître de nouveaux logements, des espaces publics de qualité, une ouverture sur la nature et une vie de quartier au service du bien-vivre de nos concitoyens. »

Damien Castelain

Président de la Métropole Européenne de Lille

Des espaces publics de qualité

L'aménagement, grâce à un effort particulier sur les matériaux, fera le lien entre le bâti et le naturel. Un mail vert, sorte de promenade végétale, traversera le nouveau quartier. Il inclura un espace paysagé planté et animé, des espaces de jeux, jusqu'à la rue des Déportés (Armentières). **14 000 m² d'espaces verts sont attendus dans ce quartier**, dont plus de 3 000 m² de prairies humides avec les aménagements du bord de Lys, au voisinage immédiat du complexe sportif communal.

Une vie de quartier

La création des équipements publics a été anticipée afin de faciliter l'émergence d'une vie de quartier. La commune d'Armentières prévoit ainsi la construction d'une nouvelle école, qui viendra compléter les équipements qui existent déjà à proximité : le collège Desrousseaux, la halle Jean-Zay, le terrain de sport et la crèche communale. La MEL accompagne l'enseigne commerciale Aldi, afin de déconstruire et reconstruire le magasin d'alimentation phare du quartier.



13 hectares vendus aux entreprises Innov'Axe et Gosto pour créer 500 emplois d'ici 2025

■ En vendant l'une des dernières grandes parcelles inexploitées de son territoire à deux entreprises, Innov'axe et Gosto, la MEL engage une politique de rebond industriel d'envergure. Cette vente de la parcelle de terrain située boulevard de l'Eurométropole à Roncq, représente une véritable opportunité pour répondre aux besoins d'immobilier d'entreprises qui souhaitent développer leur unité de production et créer des emplois. Ce projet participe à créer une grande zone économique autour du parc d'activités Pierre-Mauroy.

13 hectares destinés à devenir un site emblématique du rebond industriel

Dans le but de créer une nouvelle zone industrielle et économique ambitieuse dans le territoire, la MEL et la ville de Roncq ont décidé de commercialiser conjointement les terrains qu'elles possèdent sur la zone voisine du parc d'activités Pierre-Mauroy. Les parcelles de terrain situées au lieudit du « Petit Roubaix » à Roncq dans la continuité du parc d'activités Pierre-Mauroy, s'étendent, avec des parcelles voisines appartenant à la commune, sur environ 13 hectares situées le long du boulevard de l'Eurométropole.

Une consultation conjointe a donc été lancée pour la mise en vente de cet ensemble foncier, particulièrement rare, compte-tenu de sa surface d'un seul tenant bénéficiant d'une excellente accessibilité. À l'issue de la procédure de consultation des six propositions d'acquisition, le jury composé d'élus représentant la MEL et la ville ont retenu le projet ambitieux de l'équipe constituée par les sociétés Innov'Axe et Gosto, qui ont su proposer le rebond industriel souhaité par la MEL : à savoir **valoriser ce site métropolitain d'un point de vue industriel, économique et environnemental.**

Les sociétés Innov'Axe et Gosto ont proposé un prix d'acquisition à hauteur de 70 € HT le m² de terrain, soit, au regard de la surface cadastrale, un montant de recettes de 4 839 660 € pour la MEL et de 4 428 550 € pour la ville de Roncq respectivement propriétaires à 52 % et 48 % de la parcelle.

Un site unique pour mutualiser compétences et activités et créer des emplois

Les deux entreprises Innov'Axe et Gosto ont porté un projet industriel qui valorise le circuit court plus durable et créateur d'emplois locaux, qui consacre moins de valeur à la commercialisation, mais beaucoup plus à la fabrication, l'assemblage, l'adaptation de petites séries, ainsi qu'à la préparation et à l'expédition en temps réel pour répondre efficacement aux besoins des clients. Pour ce faire, le projet avait besoin de regrouper les compétences et donc les activités et les métiers sur un seul et même site.

Le jury porté par la MEL a donc retenu leur projet qui prévoit la réalisation de bâtiments écoresponsables aux matériaux de construction bas carbone d'une surface de 65 720 m², dédiés à leurs sièges sociaux, à des ateliers, des bureaux et espaces de coworking, un laboratoire de recherche, un site de conditionnement et de stockage, permettant également l'implantation de quatre autres entreprises ronquoises : Nouvel'er, Ferronnerie Ronquoise, AML et Le Bureau d'Étienne. **Ensemble, portés par la dynamique du site de la MEL, ils envisagent de créer d'ici 2025 près de 500 emplois** autour d'une diversité des activités, une mixité des emplois et des entreprises de différentes échelles.

Qui sont Innov'Axe et Gosto ?

Innov'Axe et Gosto sont deux entreprises établies sur le territoire métropolitain depuis leur création. Détenues à 100 % par leurs dirigeants, elles connaissent un développement rapide et rentable depuis une vingtaine d'années et regroupent à ce jour plus de 250 collaborateurs. Attaché à la région et à ses acteurs économiques, le binôme fait le choix de permettre à d'autres entreprises locales de venir s'implanter sur le site.

Créée en 1998, Gosto opère majoritairement auprès des professionnels, sur le marché de la création, de l'aménagement des espaces de travail et de la manutention, avec plus de 50 000 références en mobilier de bureau.

Quant à la société Innov'Axe, créée en 2004, elle opère majoritairement auprès des particuliers, sur le marché de l'ameublement, qu'elle adresse au travers des réseaux de grande distribution alimentaire, de bricolage, de jardinerie, des places de marché Internet ainsi que de leurs propres sites Internet de ventes en ligne.

« En transformant 13 hectares de parcelles inexploitées en un site industriel respectueux de l'environnement au service du développement des entreprises locales et de la création d'emplois, la MEL contribue à la valorisation économique et industrielle de son territoire. Ce projet pour l'avenir encourage la mutualisation des compétences et des activités, le savoir-faire local de nos entreprises et l'attractivité de notre territoire. »

Damien Castelain

Président de la Métropole Européenne de Lille



Au LaM, 12 millions d'euros de travaux de réhabilitation avant d'accueillir l'exposition Kandinsky en 2025

■ Porté par la MEL depuis son inauguration en mai 1983, le LaM est l'un des emblèmes culturels du territoire. Outre la qualité de sa collection, le LaM se veut aussi ouvert sur l'extérieur. Il a la particularité d'être implanté dans un écrin de verdure de près de 2,3 hectares, aménagé en parc de sculptures monumentales. Aujourd'hui équipement reconnu pour le rayonnement métropolitain, régional et national, le LaM présente des signes de vétusté et nécessite d'importants travaux. Afin de les réaliser, la MEL va conclure un marché de 12 millions d'euros, permettant de pérenniser la qualité d'accueil du public.

Avant l'exposition Kandinsky, le LaM poursuit sa transformation

La Métropole Européenne de Lille, en lien avec le LaM, a fait réaliser un diagnostic technique et patrimonial des différents aménagements entrepris ces quarante dernières années au musée. Réalisé en 2021 par le groupement Architecture fil du temps, le bureau d'études Verdi et l'agence de paysagistes Urbafolia, cette étude a permis d'établir une méthodologie d'intervention validée par les services compétents de l'État.

Après plusieurs phases de travaux de rénovation et d'amélioration dans différents espaces du musée, le parc s'est refait une beauté au printemps 2023, à l'occasion des 40 ans du LaM.

Une deuxième phase de travaux, portant sur la réfection complète des toitures et des vitrages, et sur la suite des actions à réaliser dans le parc, débutera en avril 2024. Ces travaux d'envergure devront être mis en œuvre par des entreprises qualifiées.

Afin de les mener à bien, il est nécessaire de conclure un marché de travaux estimé à 12 000 000 € TTC qui aura pour objet la restauration du clos-couvert du LaM. Une consultation sera lancée courant octobre 2023 pour désigner les entreprises.

Le planning des travaux de la phase 2 est

directement lié à l'activité du musée, et en particulier au démarrage de l'exposition Kandinsky prévue en décembre 2025, organisée en partenariat avec le Centre Pompidou.

Les travaux devront donc être réceptionnés au plus tard pour fin octobre 2025, le temps de libérer le musée pour préparer l'exposition.

« Le musée métropolitain du LaM ne manque pas de projets : cette année anniversaire qui marque ses 40 ans d'existence est ponctuée d'expositions et d'événements spéciaux. En 2025, le musée accueillera une exposition de Kandinsky. D'ici-là, la MEL réalisera d'importants travaux de réfection de cet ouvrage pour maintenir son niveau d'accueil et soutenir la qualité de cet emblème du territoire. »

Damien Castelain

Président de la Métropole Européenne de Lille

Calendrier des travaux

- **Phase 1 (tranche ferme) d'avril 2024 à janvier 2025**
travaux de réfection du clos-couvert essentiellement sur la partie historique du bâtiment Simounet.



- **Phase 2 (tranche conditionnelle) de février 2025 à octobre 2025**
restant des travaux de réfection du clos-couvert (partie extension Manuelle Gautrand) et intervention sur le parc.



Pont de l'Attargette, une nouvelle approche de la circulation urbaine dans la MEL

■ **Passage au-dessus de la Lys connectant les rives nord et sud de la ville d'Armentières, le pont de l'Attargette va faire l'objet en 2023 d'un projet ambitieux de reconstruction pour devenir un lieu de passage adapté aux différents modes de transport, et contribuer à un espace public de haute qualité environnementale.**

Un projet d'envergure financé par la MEL

Passage des véhicules, cyclistes et piétons au-dessus de la Lys, le pont de l'Attargette est un axe de circulation important connectant les rives nord et sud de la ville d'Armentières. Avec une configuration actuelle peu adaptée aux mobilités douces (piétons, cycles) et aux personnes à mobilité réduite, le pont a également fait l'objet d'une dégradation importante de sa structure béton, ne permettant plus la circulation des bus et des véhicules de plus de 3,5 tonnes. Identifiés comme un chantier prioritaire de la MEL et de la commune d'Armentières, la reconstruction des ponts de l'Attargette et des Canotiers, ainsi que le réaménagement des espaces publics alentour, représentent un projet d'envergure pour la métropole et ses habitants.

La MEL a donc lancé un appel d'offres en mars 2023 en vue de réaliser de ces travaux d'un montant estimé à 13,8 M€ entièrement financés par la MEL. Les travaux devraient débuter dès le mois d'octobre 2023 pour une durée globale estimée à un peu plus de 2 ans.

Chiffres clés

- 13,8 M d'€, coût estimé des travaux
- 2 ans durée des travaux
- 20 000 m² d'espaces verts soit 20 % de plus
- 330 mètres de voies dédiées aux vélos
- 62 % de l'espace public non dédié à la circulation automobile

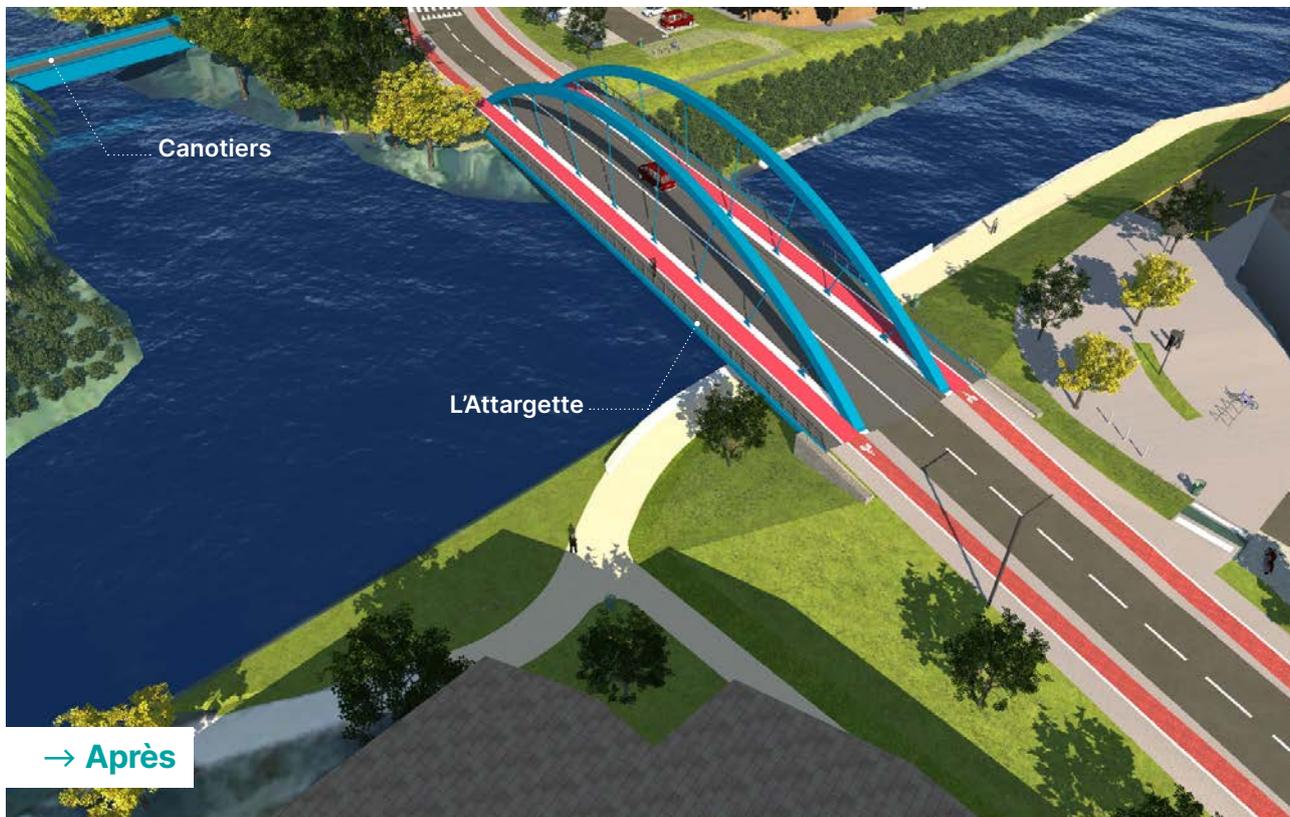
Un nouveau pont adapté aux différents modes de transport

Avec la reconstruction d'un nouvel ouvrage compatible avec les contraintes de circulation des bus et celles de Voies Navigables de France, ce projet a également permis de repenser la performance du pont de l'Attargette sur plusieurs points clefs : partage de l'espace, diversité des mobilités et environnement.

Le projet traduit les ambitions de la MEL en matière de déplacements urbains et d'amélioration des espaces publics. Tout d'abord, ce nouveau pont de l'Attargette propose des améliorations en matière de mobilité piétonne puisqu'il prévoit la création de trottoirs élargis (1,50 mètre sur le pont et en rive nord, et 2 mètres en rive sud) apportant sécurité et tranquillité aux piétons.

Sur le sujet de la mobilité cyclable sur lequel la MEL s'engage fortement, le nouvel ouvrage prévoit la création de pistes cyclables de part et d'autre de la chaussée assurant des déplacements sécurisés et confortables. Cela représente au moins 2 mètres sur 330 mètres de voies requalifiées, pont inclus.

Enfin, les automobilistes bénéficieront d'une chaussée de 6 mètres de large, et l'offre de stationnement actuelle sera reconstituée. Le nouvel ouvrage permettra également de rendre à nouveau possible la circulation des bus.



Un espace public de haute qualité environnementale

Pour la sécurité de tous, cet aménagement permettra ainsi un meilleur partage des espaces entre usagers, avec l'ambition de consacrer 62 % des surfaces à l'espace public non dédié à la circulation automobile (soit 13 % de plus par rapport à l'ancien ouvrage).

Soucieuse de lutter contre les îlots de chaleur, la MEL a choisi de renforcer la part d'espaces végétalisés, en progression de 20 % avec 20 000 m² d'espaces verts dont 56 arbres. Ces espaces se déploient avenue Marc-Sangnier et rue des Fusillés, entre la rue Raymond-Lis et l'avenue Léo-Lagrange. Par ailleurs, 18 % de surfaces imperméables seront supprimées au profit notamment de noues (fossés herbeux qui servent de zone tampon pour les eaux de ruissellement) ou de surfaces drainantes sous le stationnement permettant l'infiltration des eaux pluviales.

L'accès secondaire aux Prés du Hem facilité

Le pont des Canotiers, clef d'accès à l'entrée secondaire des Prés du Hem, lui aussi vétuste, sera reconstruit un peu plus au nord. Il a été pensé pour faciliter et sécuriser l'accès pour les livraisons et le personnel, mais aussi pour les usagers du port, les locataires de la salle et les visiteurs lors des périodes de gratuité des Prés du Hem. L'entrée secondaire du site sera ainsi mieux identifiée et valorisée. Cet accès sera facilité pour les piétons et les cyclistes qui disposeront de stationnements dédiés au sein d'un parking paysager jouxtant le nouveau pont.

Un chantier tout en concertation

Le nouveau pont de l'Attargette sera légèrement décalé vers l'ouest. Cette nouvelle implantation permettra de rendre l'espace à vivre aux habitants de la rue des Fusillés.

La MEL et la commune d'Armentières ont tenu à associer les usagers, commerçants et riverains du pont de l'Attargette durant les différentes étapes de la mise en œuvre du projet. Ils seront invités à la présentation du projet avant le début du chantier afin de découvrir et d'échanger autour de ce nouveau pont plus moderne et plus compatible avec les mobilités d'aujourd'hui. Ils seront surtout informés dès lors que certaines phases du chantier pourraient générer des nuisances (sonores, fermeture à la circulation, déviations...) les impactant.

En savoir plus sur le pont de l'Attargette



« Avec ce projet d'envergure entièrement financé par la MEL, c'est une nouvelle approche de la circulation urbaine que propose la Métropole. Adaptés aux différents modes de transport, avec des espaces rendus aux habitants et un projet de haute qualité environnementale, ces deux ponts représentent l'engagement de la MEL de développer sur le territoire des aménagements appropriés aux nouveaux usages, et de lutter contre le réchauffement climatique. »

Damien Castelain

Président de la Métropole Européenne de Lille

L'extension du réseau métropolitain de chaleur, une initiative résolument écologique et sociale

■ Dans un contexte de crise énergétique, climatique et économique, la Métropole Européenne de Lille dessine les contours d'un futur réseau de distribution de chaleur avec le choix stratégique d'un contrat de Concession de Service Public (CSP). L'objectif de ce nouveau contrat est de contribuer à préserver les métropolitains des hausses de tarif des prix de l'énergie, et à réduire nos émissions de gaz à effet de serre.

Pourquoi une Concession de Service Public ?

La fin des contrats de concession sur les réseaux Lille et Wattignies donne à la MEL l'opportunité de concrétiser plusieurs objectifs stratégiques du Plan Climat-Air-Énergie-Territorial (PCAET) et de conforter les conclusions du schéma directeur des réseaux de chaleur. Dans ce cadre, **le Conseil métropolitain fait le choix d'un contrat de Concession de Service Public (CSP) comme nouveau mode de gestion du réseau intercommunal de distribution de chaleur qui sera attribué pour une durée maximum de 20 ans.** L'intérêt de ce contrat, c'est que **l'investissement ambitieux est estimé à 230 M d'€ pour le développement maximal du projet, et sera porté intégralement par le concessionnaire désigné par la MEL.**

La CSP revêt aujourd'hui de nombreux avantages : ce mode de gestion est **protecteur pour la qualité du service aux usagers, les objectifs de performance, de responsabilité, les moyens techniques mobilisés et les engagements financiers.** Il s'agit du mode de gestion le plus fréquemment retenu pour la gestion des réseaux de chaleur.

Surtout, ce choix investit complètement **la MEL, en tant qu'autorité décisionnaire qui définit les orientations stratégiques de la concession : périmètre géographique, objectif de taux d'énergie renouvelable, ou encore principes de la tarification.**

Un futur périmètre du réseau élargi et densifié

Le futur périmètre du réseau métropolitain de chaleur urbain concernera les communes de Lille et Wattignies et pourra s'étendre aux communes de La Madeleine, Marcq-en-Barœul, Loos et Haubourdin ainsi qu'aux zones sud et ouest de Lille. Le périmètre exact de cette extension dépendra des études plus précises qui seront menées par le futur concessionnaire, ainsi que de la disponibilité des terrains pour les chaufferies bas carbone nécessaires.

Ce nouveau périmètre élargi à une zone dense en bâtiments d'habitations collectives, d'entreprises et de services publics actuellement chauffés à partir d'énergies fossiles, répond aux objectifs de la MEL d'accroître rapidement le développement et la performance de son réseau **avec un volume de chaleur distribué qui pourrait atteindre jusqu'à 700 à 800 GWh par an et un linéaire de canalisations pouvant s'étendre entre 150 à 200 km.** Il s'agit d'une **multiplication par 3 par rapport à aujourd'hui des réseaux de chaleur conformément au nécessaire renforcement de notre souveraineté énergétique.**

Renforcer la souveraineté énergétique du territoire

Conformément au Plan climat, ce contrat pour le futur réseau élargi fixe l'objectif ambitieux d'atteindre **un taux de 70 % minimum d'Énergies Renouvelables et Récupérables (EnR&R)**. Pour y arriver, outre le maintien des volumes de chaleur fournis par le CVE au réseau de Lille, la MEL souhaite mobiliser d'autres sources d'EnR&R qui lui permettent de renforcer sa souveraineté énergétique.

Compte tenu de la température élevée (autour de 100°C) nécessaire pour chauffer les bâtiments raccordés, ce besoin d'énergie renouvelable sera majoritairement satisfait par le développement de nouvelles chaufferies fonctionnant au bois, pour une puissance allant jusqu'à 75 à 90 MW. **C'est dans ce cadre que la MEL se fixe l'objectif de créer une ou plusieurs centrales biomasse**, avec plusieurs tranches, selon la superficie des terrains qui seront trouvés à moyen terme.

Pour répondre à cette exigence de diversification des ressources en chaleur de la MEL, le futur concessionnaire aura également pour objectif d'étudier de nouvelles sources d'EnR&R en complément, en particulier la captation de chaleur fatale ou le recours à la géothermie.

Ces nouvelles chaufferies bas carbone participent avec l'autoroute de la chaleur à faire de la métropole un territoire à la pointe de la transition énergétique.

100 000 tonnes de CO₂ évitées par an à horizon 2030

Avec cette nouvelle configuration du réseau de distribution de chaleur, la MEL atteint également un objectif fort : **réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle du territoire**. Avec la poursuite de l'augmentation de la part d'énergies renouvelables et

de récupération dans le mix énergétique des réseaux et la diminution du recours au gaz, **le futur réseau voulu par la MEL aura un impact significatif et positif sur le climat, il pourrait permettre d'éviter jusqu'à 100 000 tonnes de CO₂ par an à horizon 2030**. À titre de comparaison, le territoire de la MEL émettait environ 5 millions de tonnes d'équivalent au CO₂ en 2021.

La mise en service de l'Autoroute de la chaleur en 2021 a permis l'arrêt de la centrale à charbon du Mont de Terre à Lille, avec des bénéfices à la fois pour le climat et la qualité de l'air. **La MEL souhaite que le démantèlement de cette centrale puisse avoir lieu avant fin octobre 2025.**

Des tarifs préservés et une qualité de service renforcée

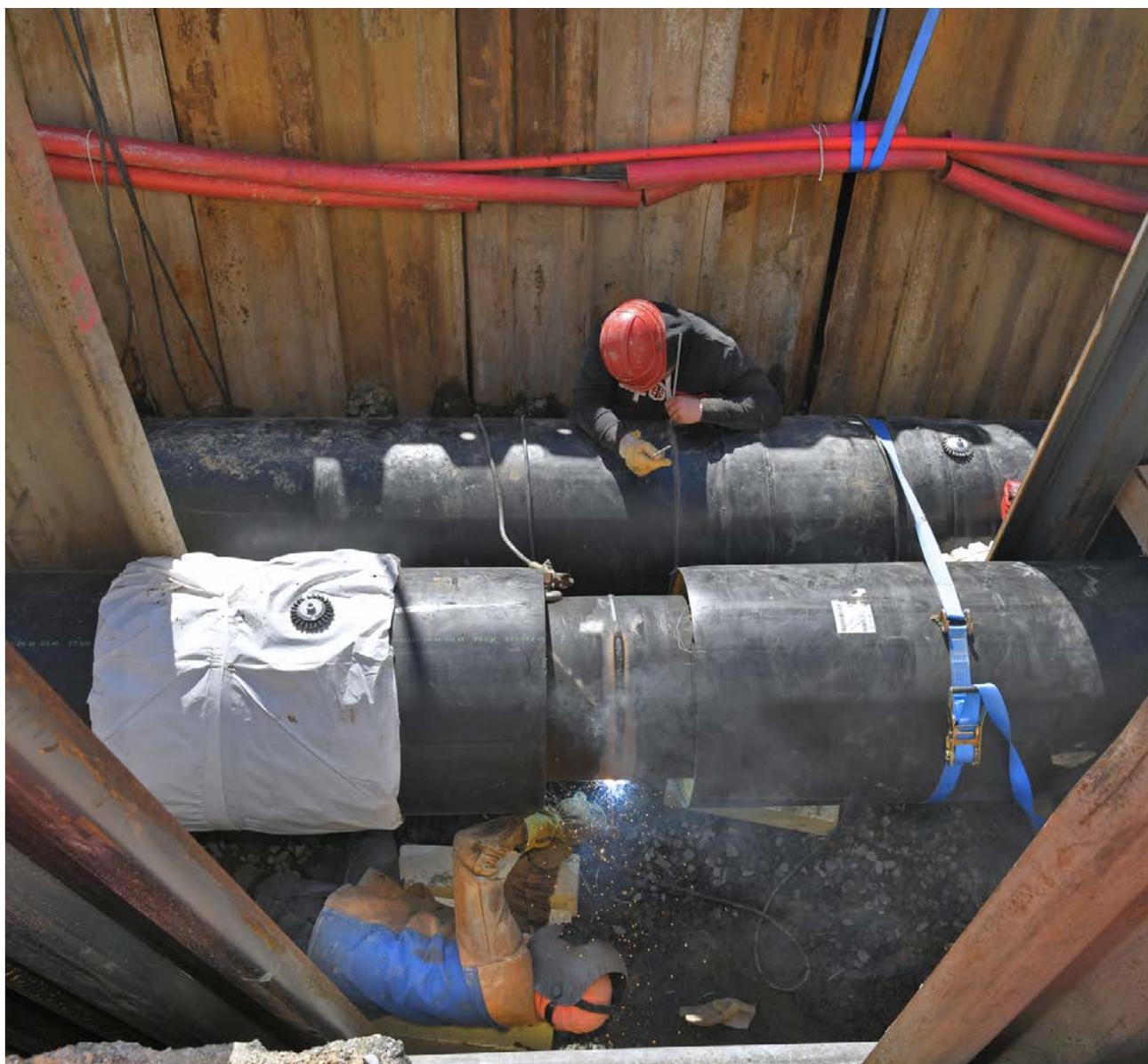
En cette période d'inflation et d'augmentation des coûts de l'énergie, **la MEL fait le choix d'un mode de gestion solide pour se chauffer à un tarif attractif en préservant les ménages des fortes variations du prix des énergies fossiles**. Cela est rendu possible **par l'extension, la densification du réseau, la mutualisation des services et équipements et l'augmentation du taux d'EnR&R** qui contribuent à la baisse du prix de la chaleur aux usagers raccordés au réseau, sensiblement inférieur au tarif d'un usager raccordé à un chauffage collectif au gaz.

Enfin, **le mode de gestion retenu permettra une haute qualité de service pour les usagers**. En effet, par son savoir-faire et sa compétence, le futur concessionnaire du réseau métropolitain devra être à l'écoute de ses abonnés avec **une offre de service** de qualité pour répondre aux questions commerciales relatives à l'abonnement, à la gestion des demandes et réclamations mais également avec des moyens logistiques pour les interventions qui seront nécessaires.

« Avec son futur réseau intercommunal de distribution de chaleur, la MEL renforce son positionnement en matière de transition énergétique et solidaire. Aujourd’hui, nous faisons le choix ambitieux d’une nouvelle gestion qui va permettre d’agrandir notre réseau, de développer notre recours aux énergies renouvelables ou de récupérations, et de réduire considérablement l’impact des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire. Nous veillons ainsi à la préservation du pouvoir d’achat des ménages qui subissent la hausse des coûts de l’énergie. Notre service public de chaleur permettra de se chauffer à un tarif attractif. C’est un pas de plus vers une métropole plus résiliente, équitable et respectueuse de l’environnement. »

Damien Castelain

Président de la Métropole Européenne de Lille



L'École Européenne de Lille Métropole, véritable atout d'excellence et d'attractivité internationale, fera sa rentrée dans un bâtiment neuf

■ Moins de deux ans après le lancement du chantier à Marcq-en-Barœul, la MEL est fière d'annoncer l'ouverture des nouveaux bâtiments de l'École Européenne de Lille Métropole pour la rentrée de septembre 2023. L'école s'appellera désormais École Européenne de Lille Métropole Jacques-Delors. Ce nouveau nom et cette inauguration prochaine confirment à nouveau l'objectif du projet porté notamment par la MEL, d'accueillir en son territoire un lieu de formation à la hauteur de ses ambitions européennes et internationales.

Un gage d'attractivité et de rayonnement

Avec l'inauguration en septembre prochain de l'École Européenne de Lille Métropole Jacques-Delors, la MEL deviendra la 3^e grande métropole française à se doter d'un tel équipement, véritable moteur économique, contribuant au rayonnement européen et international.

Fruit d'une volonté politique forte pour soutenir l'attractivité du territoire, la MEL avait décidé en 2021 d'attribuer par délibération la subvention à la région Hauts-de-France d'un montant maximum de 12,5 millions d'euros dans le chantier permettant la création de cette école à la dimension stratégique. Durant les travaux, l'École Européenne de Lille Métropole accueillait depuis la rentrée 2019 un enseignement du 1^{er} degré dans des bâtiments provisoires situés à Marcq-en-Barœul.

Gage d'attractivité et d'excellence pour les familles internationales qui arriveront demain et les familles déjà présentes dans la métropole, cette école favorise l'activité et l'emploi sur le territoire. En effet, de nombreuses études montrent que la localisation, le bien-être personnel et familial font partie des critères clefs dans la décision de prendre un nouvel emploi. Par conséquent, l'offre scolaire de la métropole est un véritable enjeu économique pour les employeurs du territoire. La localisation stratégique de l'école permettant de rejoindre rapidement de grands axes européens et internationaux, participe activement au développement économique de la MEL.

Avec ce lieu d'apprentissage qui vise à accueillir dans les meilleures conditions les familles des cadres expatriés des entreprises internationales et des organismes européens situés dans la région et en proximité de Bruxelles, la MEL montre l'ambition forte de la collectivité à affirmer sa place au plan international.

L'École Européenne de Lille Métropole Jacques-Delors en chiffres clés

- 840 élèves dès 3 ans jusqu'au baccalauréat européen
- Plus de 40 nationalités représentées
- Cycles maternelle, primaire et secondaire réunis et répartis dans 40 classes
- Budget d'investissement : 25 M €
- Surface : 6 800 m²
- Certification environnementale du bâtiment : REV3

Un enseignement d'excellence

Résultat d'une collaboration entre la région Hauts-de-France, l'académie de Lille, le département du Nord, la Métropole européenne de Lille et la ville de Marcq-en-Barœul, l'École Européenne de Lille Métropole Jacques-Delors bénéficie d'un statut d'Établissement Public Local d'Enseignement International (EPLI), statut spécifique innovant défini dans la loi sur "l'école de la confiance" de 2019. Aujourd'hui, en portant le nom de Jacques Delors, Député européen, Président de la Commission européenne (1985-1995) et illustre artisan de la construction européenne, l'école envoie un signal fort et répond à l'engagement et à la volonté de la MEL d'être un territoire à rayonnement européen.

Son enseignement est tourné vers la formation de jeunes citoyens européens :

- De la maternelle au secondaire, un enseignement multilingue et pluriculturel dès l'âge de 3 ans ;
- Un baccalauréat européen, diplôme qui ouvre les portes de l'enseignement supérieur dans toute l'Europe et dans le monde ;
- Huit compétences clefs visées pour participer à l'épanouissement et au développement, à l'inclusion sociale, à la citoyenneté active et à l'emploi ;
- Une construction progressive et maîtrisée au rythme du cursus ;
- Un enseignement d'excellence dispensés par des professeurs locuteurs natifs ;
- Des parents associés à l'éducation, partenaires essentiels du système éducatif et clefs de la réussite de l'école et de ses élèves.

« Je suis fier que les classes de tous les cycles accueillies par l'École Européenne de Lille Métropole Jacques-Delors puissent faire leur rentrée de septembre dans leurs nouveaux bâtiments. Cet équipement éducatif d'excellence fait rayonner la MEL en Europe et au plan international. L'école participe au développement économique de nos entreprises en accueillant des familles à la recherche d'un territoire où il fait bon étudier, travailler et vivre. »

Damien Castelain

Président de la Métropole Européenne de Lille



Un plan pour réduire les déchets métropolitains de 50 kg par an et par habitant d'ici 2030

■ En 40 ans, la quantité moyenne des déchets produite par habitant a doublé. Il est temps que ça change. Dans ce cadre, la MEL adopte aujourd'hui son second programme qui fixe des ambitions fortes pour la réduction de nos déchets. La MEL consacrera 19 millions d'euros entre 2023 et 2030 pour renforcer la prévention et accompagner les réductions de déchets.

Un Programme local construit autour de 6 axes

Le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) 2023-2029 fixe 6 axes à mettre en œuvre à l'horizon 2030 :

Axe 1

Actions transversales de communication, sensibilisation, formation et d'expérimentations menées à l'échelle du territoire. La MEL proposera des visites des outils industriels de valorisation et de traitement des déchets et réalisera des campagnes de communication et ateliers de sensibilisation pour inciter les citoyens à réduire leurs déchets.

Axe 2

Gestion de proximité des biodéchets avec la mise en œuvre de solutions de gestion et de valorisation des biodéchets via le déploiement du compostage individuel et collectif et le développement d'un service de broyage des végétaux.

Axe 3

Lutte contre le gaspillage alimentaire avec la création et l'animation d'un réseau pour éviter le gaspillage et diffuser un référentiel des acteurs et des solutions. La MEL proposera également un programme d'accompagnement à la réduction du gaspillage alimentaire au sein des restaurants collectifs.

Axe 4

Donner une seconde vie aux objets à travers le réemploi et la réparation. La MEL créera un lieu emblématique, grand public, autour de la prévention des déchets, la réparation, le réemploi et l'économie circulaire. La MEL encouragera le déploiement de points d'apport volontaires (PAV) textiles dans les communes.

Axe 5

Accompagner les Métropolitains vers une consommation plus sobre en luttant contre la pollution par le plastique et en réduisant notre empreinte environnementale. La MEL proposera des programmes d'accompagnement pour les restaurateurs, artisans et commerçants. Enfin, elle continuera de lutter contre les imprimés publicitaires non sollicités en diffusant de manière régulière les autocollants « stop pub », en attendant la mise en œuvre potentielle du « oui pub » à l'échelle nationale.

Axe 6

Devenir des collectivités exemplaires en réduisant nos déchets au quotidien au sein de nos équipements et lors des événements organisés par la MEL et les communes. La MEL va réduire les déchets produits au sein de ses équipements en réduisant les plastiques à usage unique, en luttant contre le gaspillage alimentaire, en mettant en place le tri des biodéchets, et en développant l'achat de matériel de seconde main. Enfin, concernant les événements, la MEL va déployer et installer des outils de prévention et de tri : éco-cups, rampes à eau et corbeilles de tri.



Un objectif de réduction de 50 kg/hab/an entre 2023 et 2030

→ Chaque habitant de la MEL jette **557** kg / an

→ La MEL vise une réduction de **50** kg / habitant / an d'ici 2030

<p>Gestion de proximité des biodéchets Broyage, compostage, gaspillage alimentaire</p>	<p>- 30 kg / hab. / an</p>
<p>Donner une seconde vie aux objets Réemploi et réparation des éléments d'ameublement, d'équipements électroniques et électriques, textiles, jouets, livres, articles de sport et de loisir</p>	<p>- 15 kg / hab. / an</p>
<p>Consommation plus sobre Imprimés publicitaires, déchets des commerces et de leurs clientèles, textiles sanitaires (couches, protections hygiéniques,...)</p>	<p>- 5 kg / hab. / an</p>
<p>Total</p>	<p>- 50 kg / hab. / an d'ici 2030</p>

« Réduire ses déchets n'a que des bienfaits ! Les déchets, quels qu'ils soient, prennent beaucoup de place dans notre vie et ont un coût pour la planète. Ils génèrent de nombreuses pollutions et participent au réchauffement climatique. Avec ce second Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), la MEL s'engage afin d'accompagner les Métropolitains à réduire durablement la quantité de déchets qu'ils produisent. Nous voulons réduire les déchets ménagers et assimilés. Plus durable et plus responsable, la gestion des déchets de la MEL nous appartient à tous, nous sommes des acteurs de premier plan pour aller vers la réduction des déchets. »

Damien Castelain

Président de la Métropole Européenne de Lille

En juillet, déploiement opérationnel des trottinettes et vélos électriques dans la MEL

■ Après avoir désigné les opérateurs Tier Mobility et Lime pour déployer des solutions de micro mobilités dans 68 communes volontaires du territoire, la MEL dévoile aujourd’hui le calendrier opérationnel et les modalités pratiques de mise en œuvre du service de vélos et trottinettes électriques dans son territoire. Cette nouvelle « révolution » des mobilités est le fruit d’un engagement métropolitain fort : la MEL agit pour une meilleure qualité de l’air et amorce un changement de comportement. Elle promeut une culture de la mobilité partagée pour réduire la congestion et renforcer l’accessibilité et la flexibilité, pour irriguer un territoire métropolitain parfois rural et favoriser le report modal. Face aux collectivités qui interdisent ces solutions de micro mobilités, la MEL fait le choix d’un déploiement raisonné et responsable qui débutera en juillet prochain.

Plus de 6 000 engins pour favoriser les micro mobilités raisonnées

Les deux opérateurs proposeront 4 000 vélos à assistance électrique et 2 400 trottinettes électriques d’ici la fin d’année. Suite à la volonté de la MEL pour garantir la sécurité routière, les deux opérateurs s’engageront sur la mise à disposition de casques intégrés à la location. Près de 1 750 stations se déploieront ainsi progressivement sur les 68 communes d’ici fin 2023.

Dans les communes concernées, les espaces de stationnement privilégiés des engins sont les places de 5 mètres en amont des passages piétons, en lien avec la loi d’orientation des mobilités (LOM) et l’obligation de suppression de ces places d’ici 2026. Les outils techniques des opérateurs (GPS dans chaque engin et stations géolocalisées) permettront de gérer le taux de remplissage des stations et à l’usager d’être informé de ce taux. Les utilisateurs seront appelés à valider leur stationnement sur ces espaces de stationnement à travers le positionnement GPS et un scan de l’environnement avec la caméra du téléphone.

Quels seront les tarifs ?

	Tier	Lime
Tarif régulier	<ul style="list-style-type: none"> • Pass aller/retour : 3,99 € • Pass journée : 9,99 € • Déblocages illimités et : <ul style="list-style-type: none"> - 150 minutes : 19,99 € - 300 minutes : 35,99 € - 600 minutes : 65,99 € 	<ul style="list-style-type: none"> • Pass aller/retour : 3,60 € • Forfait de 100 minutes : 12,99 € • Forfait de 240 minutes : 22,99 € • Pass mensuel avec déverrouillages illimités et 300 minutes : 29,99 €
Tarif réduit	Tarif étudiant avec 25 % de remise et tarif solidaire avec 75 % de remise	Pour les bénéficiaires des minimas sociaux et étudiants boursiers : tarif solidaire « Lime Access » : 1 € + 0,10 €/min
Tarif standard occasionnel	1 € + 0,20 € / minute	1 € + 0,18 €/min

Calendrier de déploiement

- Juillet
- Août
- Septembre - octobre
- Novembre - décembre



« Pour répondre à la volonté des 68 communes intéressées, la MEL va déployer dès juillet prochain son offre de micro mobilités et agir pour une meilleure qualité de l'air. Cette solution innovante, qui transformera nos trajets du quotidien, viendra irriguer notre territoire métropolitain et favoriser le report modal. Face aux collectivités qui préfèrent interdire ces solutions de déplacements, la MEL fait le choix d'un déploiement qui sera raisonné et responsable. »

Damien Castelain

Président de la Métropole Européenne de Lille

Un engagement des opérateurs pour assurer la sécurité de tous

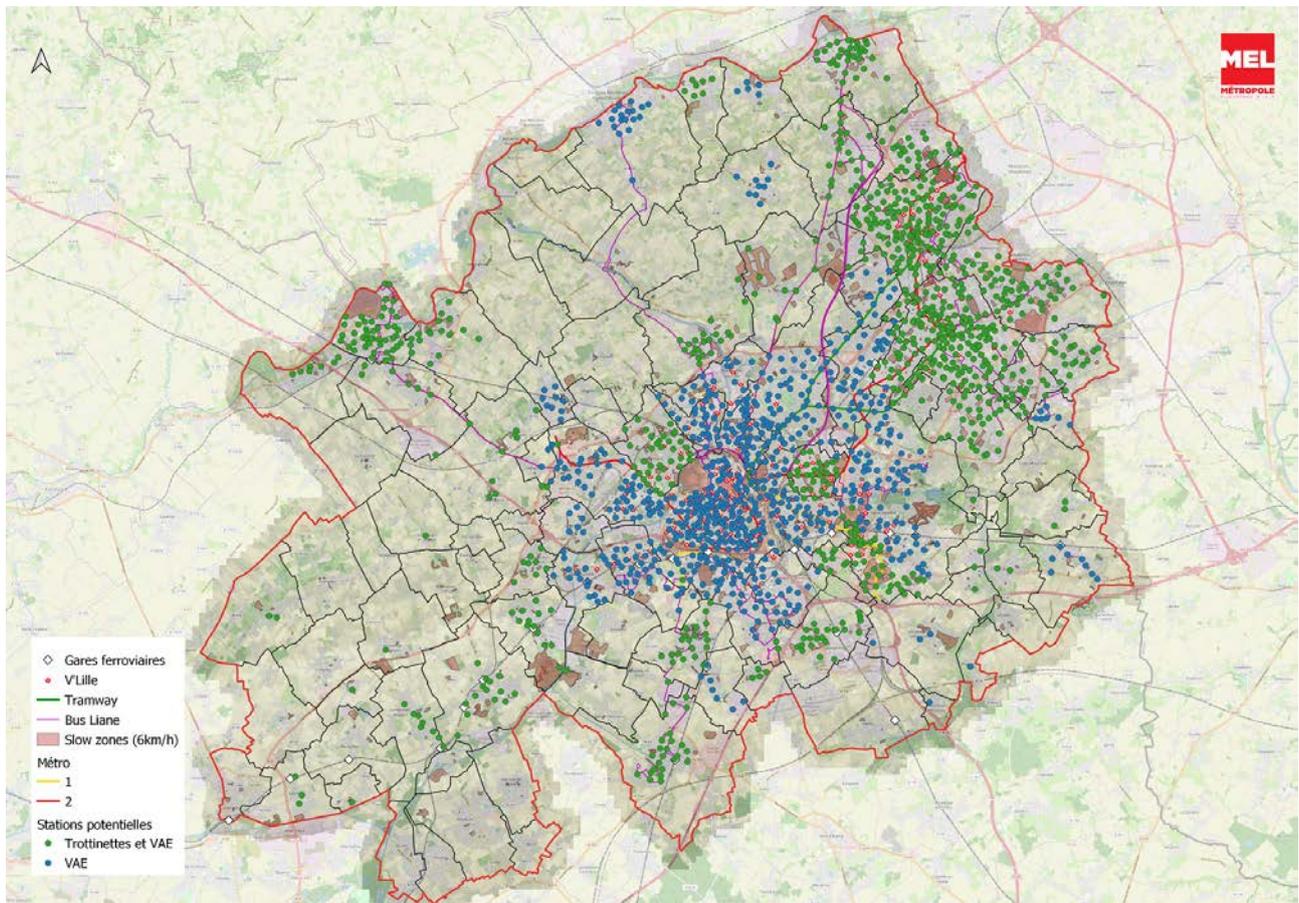
Pour garantir la sécurité de tous, la MEL a fixé un cahier des charges raisonné et exigeant permettant d'éviter les éventuelles dérives. Les engins devront être garés dans les zones de stationnement préidentifiées, en amont des passages piétons, repérables et géolocalisés. Ils ne pourront être stationnés que dans les zones prévues à cet effet grâce à la technologie du « géo repérage ».

Pour tout manquement constaté, les opérateurs infligeront une pénalité financière aux usagers et pourront aller jusqu'à les radier de leurs services. Si les règles de stationnement ne sont pas remplies, les utilisateurs feront l'objet de sanctions prises par les opérateurs : sanctions financières, blocage à la troisième infraction et système de permis à points avec interdiction d'utiliser le service en cas de perte totale du nombre de points.

Pour assurer une utilisation responsable de l'espace public, les opérateurs se sont engagés à une haute qualité de gestion du service à travers la mise en place de brigades d'intervention de techniciens par vélo-cargo et utilitaires électriques. Ces opérateurs créeront des centres de maintenance, réparation et recharge sur le territoire métropolitain.

Dès le 1^{er} juillet, cette innovation sera source de développement économique et d'emploi : les opérateurs se sont engagés à créer de l'emploi pour assurer la gestion et la maintenance du service et à embaucher des bénéficiaires du dispositif « Territoire Zéro Chômeur ».

Implantation des stations





CONTACTS PRESSE

Agathe Lavalée

Attachée de presse
alavalee@lillemetropole.fr
03 20 21 23 50
06 30 46 40 17

Maxence Lemasson

Attaché de presse
mlemasson@lillemetropole.fr
03 20 21 23 55
06 44 36 40 29

Agnès Mazet

Cheffe d'équipe presse
amazet@lillemetropole.fr
03 20 21 27 69
06 40 39 26 46

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

2 boulevard des Cités Unies
CS 70043
59040 Lille Cedex
T. +33 (0)3 20 21 22 23

■ lillemetropole.fr

